



AVORTEMENT en EUROPE LES FEMMES DECIDENT !

WWW.AVORTEMENTEUROPE.org

Pétition : <https://lc.cx/c6FW>

Manifestation

samedi 30 septembre 2017 à 14h30

rendez-vous devant les marches du Grand Théâtre, place de la Comédie à Bordeaux

Amenez vos cintres et vos slogans !

APPEL : En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures

hospitalières adéquat (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- **L'accès à l'avortement est un droit ;**
- **L'avortement est un choix personnel – mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;**
- **Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;**
- **Des campagnes tous publics sont nécessaires ;**
- **L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;**
- **La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;**
- **La clause de conscience des professionnel/les de santé doit être supprimée ;**
- **Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.**



**MOBILISATION EUROPEENNE autour du 28 septembre,
Journée internationale du droit à l'avortement**



Premiers signataires : AC Gironde - Apafed - Cacis - CGT Aquitaine - CGT 33 - Ensemble 33 - EELV Aquitaine - Femma d'Oc - Femmes Solidaires 33 - FSU 33 - Ippo - LIFPL - Maison des Femmes - Médecins du Monde Aquitaine - Mouvement Jeunes Femmes - NPA 33 - Osez le Féminisme 33 - PCF 33 - Planning Familial 33 - Sexprimons-nous